

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Anti-caleau

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Anti-caleau

Numéro du produit 7167/12092

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Détartrant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Christeys SA
31 Rue de la Maladrie
BP2421
F-44124
VERTOU
France
Tel: 00 33 2 40 80 27 27
CENTRE ANTI-POISON France: +33 45 42 59 59 ORFILA (INRS)
CENTRE ANTI-POISON Nancy +33 (03) 83 26 36 36
info@christeys.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Tel; (44) - 1274 393286 Fax; (44) - 1274 309143

Numéro d'appel d'urgence national NHS Direct 111 (GB) National Poisons Information Service Tel: +44 344 892 0111 (UK) - Medical Professionals Only National Poisons Information Centre Tel: +353 (01) 809 2566 (Ireland) - Healthcare Professionals only (24 hour service)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Met. Corr. 1 - H290

Dangers pour la santé humaine Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 3 - H412

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Anti-caleau

Mentions de mise en garde

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

Etiquetage des détergents

< 5% agents de surface non ioniques

Mentions de mise en garde supplémentaires

P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
 P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
 P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette).
 P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
 P406 Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/... avec doublure intérieure.

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

ACIDE SULFAMIDIQUE >80%		
Numéro CAS: 5329-14-6	Numéro CE: 226-218-8	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488633-28-XXXX
Classification Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Aquatic Chronic 3 - H412		
Fatty Alcohol Alkoxylate 1-3%		
Numéro CAS: 61725-89-1	Numéro CE: 612-360-1	Numéro d'enregistrement REACH: 02-2119552440-48-XXXX
Classification Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Consulter un médecin si une gêne persiste. Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais.
Ingestion	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Donner rapidement de grandes quantités d'eau à boire à la personne touchée pour diluer le produit chimique avalé. Donner du lait plutôt que de l'eau s'il est facilement disponible. Consulter un médecin immédiatement.
Contact cutané	Enlever les vêtements contaminés. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Irritation sévère du nez et de la gorge. Burns to mucous membranes Toux.
-------------------	--

Anti-caleau

Ingestion	Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements. Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche et la gorge.
Contact cutané	Des brûlures peuvent survenir.
Contact oculaire	Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux. Le contact avec le produit chimique concentré peut provoquer très rapidement des lésions oculaires sévères, et éventuellement la perte de la vue.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Traiter en fonction des symptômes. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.
-----------------------------	--

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.
--------------------------------	---

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.
Produits de combustion dangereux	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes de carbone. Oxydes d'azote.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes.
Equipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.
---------------------------	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.
---	--

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé. Collecter les poudres en utilisant un aspirateur à poussières avec un filtre à particules ou balayer avec précaution dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Déversements mineurs: Rincer le déversement à grandes eaux. Informer les autorités si d'importantes quantités sont impliquées.
-----------------------	---

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.
-------------------------------	---

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations	Eviter le contact avec les matières suivantes: Bases. Humidité. Eviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection approprié pour toute exposition prolongée, et/ou à de fortes concentrations en vapeurs, spray ou brouillard.
----------------------------	--

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage	Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Classe de stockage	Substances corrosives ininflammables 8B

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Anti-caleau

Utilisation(s) finale(s)
particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

ACIDE SULFAMIDIQUE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 1 mg/m³ 1 mg/m³

ACIDE SULFAMIDIQUE (CAS: 5329-14-6)

DNEL

Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 10 mg/kg p.c. /jour
Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 5 mg/kg p.c. /jour

PNEC

- Eau douce; 0.048 mg/l
- Eau de mer; 0.0048 mg/l
- rejet intermittent; 0.48 mg/l
- Station d'épuration des eaux usées; 2 mg/l
- Sédiments (eau douce); 0.173 mg/kg
- Sédiments (eau de mer); 0.0173 mg/kg
- Sol; 0.00638 mg/kg

2-HYDROXY-1,2,3-PROPANETRICARBOXYLICACID (CAS: 77-92-9)

PNEC

- Eau douce; 0.44 mg/l
- Eau de mer; 0.044
- Sédiments (eau douce); 3.46 mg/l
- Sédiments (eau de mer); 34.6 mg/l
- Station d'épuration des eaux usées; >1000 mg/l
- Sol; 33.1 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Aucune ventilation particulière requise.

Protection des yeux/du visage

Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

Protection des mains

Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Néoprène. Caoutchouc nitrile. Polyéthylène. Polychlorure de vinyle (PVC)

Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

Protection respiratoire

Utiliser des masques contre la poussière conformes ... BS2091 type B ou ,équivalent.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Granules.

Couleur

Blanc/blanc cassé.

Odeur

Caractéristique.

pH

pH (solution diluée): <2 @ 1 %

Anti-caleau

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition Non applicable.

Point d'éclair Non applicable.

Solubilité(s) Soluble dans l'eau.

9.2. Autres informations

Autres informations Non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Bases.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Eviter les conditions suivantes: Eviter le contact avec les bases.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Ne polymérisera pas.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Les produits suivants peuvent réagir fortement avec le produit: Métaux alcalino-terreux. Métal fritté. Eviter le contact avec les matières suivantes: Eau, humidité.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Bases - inorganiques. Peut être corrosif pour les métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalation Les poussières peuvent irriter le système respiratoire. Peut provoquer la toux et des difficultés respiratoires. Des brûlures peuvent survenir.

Ingestion Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche, l'oesophage et l'estomac.

Contact cutané Ce produit est corrosif. Des brûlures peuvent survenir.

Contact oculaire Fortement corrosif. Provoque de fortes douleurs et de graves lésions oculaires. Les premiers secours immédiats sont nécessaires.

Dangers chroniques et aigus pour la santé Ce produit peut provoquer une irritation cutanée et oculaire. Une exposition répétée peut provoquer une irritation oculaire chronique. Dermatite légère, éruption cutanée allergique.

Informations toxicologiques sur les composants

Fatty Alcohol Alkoxylate

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 2 001,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 2 001,0

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Anti-caleau

Écotoxicité Le produit contient des substances qui sont toxiques pour les organismes aquatiques et qui peuvent entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

12.1. Toxicité

Toxicité Le produit contient des substances qui sont toxiques pour les organismes aquatiques et qui peuvent entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique. Ne pas rejeter dans le milieu aquatique.

Informations écologiques sur les composants

ACIDE SULFAMIDIQUE

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 70.3 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, : 71.6 mg/kg, Daphnia magna

Fatty Alcohol Alkoxylate

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: >1-10 mg/l, Leuciscus idus (ide mélanote)

Toxicité aiguë - microorganismes EC10, : >1000 mg/l, Boues activées

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans ce produit est(sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité conformément au Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Déchets classés comme déchets dangereux. Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

EURAL Code

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 2967

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Anti-caleau

Nom d'expédition (ADR/RID)	SULPHAMIC ACID, mixture
Nom d'expédition (IMDG)	SULPHAMIC ACID, mixture
Nom d'expédition (ICAO)	SULPHAMIC ACID, mixture
Nom d'expédition (ADN)	SULPHAMIC ACID, mixture

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 8

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Code de restriction en tunnels (E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément Non applicable.

à l'annexe II de la convention

Marpol 73/78 et au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Commentaires sur la révision	Revision is to include emergency telephone number
Date de révision	11/02/2019
Révision	4
Remplace la date	14/05/2018
Numéro de FDS	7167/12092
Mentions de danger dans leur intégralité	H290 Peut être corrosif pour les métaux. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.